

	EE simple	EE pré PPS
Quand ?	À tout moment de l'année	À tout moment de l'année Avant février, si besoin d'orientation/de maintien en maternelle pour N+1
Pourquoi ?	Analyse d'une situation d'élève posant soucis (comportement, grandes difficultés scolaires, absentéisme...) : -échanger des observations et informations -comprendre la problématique -envisager des moyens d'aides scolaires (adaptations, RASED, PPRE, PAP...) et/ou extérieures	Après essais d'aménagements (adaptations pédagogiques, différenciation, RASED, PPRE...) : -réanalyser la situation d'un élève -évaluer les éventuels progrès -envisager de nouveaux moyens d'aide -questionner une saisine de la MDPH par ses parents (compensations, orientation...)
Comment ?	-à l'initiative de l'école ou des parents -sur invitation du directeur -avec un ODJ -à l'école, une heure environ, dans une salle fermée -dans le secret partagé	-à l'initiative de l'école ou des parents -sur invitation du directeur -avec un ODJ et un GEVASCO 1° demande -à l'école, une heure environ, dans une salle fermée -dans le secret partagé
Qui ?	-en présence de tous les adultes intervenant auprès de l'enfant -présence obligatoire d'au moins un de ses parents -présence éventuelle d'un représentant de la DSDEN	-en présence de tous les adultes intervenant auprès de l'enfant -présence obligatoire d'au moins un de ses parents -présence éventuelle d'un représentant de la DSDEN - en présence (recommandée) d'un professionnel de santé (médecin, psychologue)
Avant ?	-conseil de cycle, des maitres -rencontre parents/enseignant-e -recueil d'informations (scolaires, médicales, familiales) -bilans médicaux/paramédicaux éventuels	-EE simple -recueil de nouvelles informations -nouveaux bilans médicaux/paramédicaux éventuels -GEVASCO 1° demande pré rempli par l'enseignant-e -bilan psychométrique effectué (si accord des parents) -évaluations nationales (si pertinentes)
Après ?	-échéance prévue (pour la mise en œuvre des moyens, la durée des adaptations...) -restitution orale à l'enfant par un professionnel -envoi du CR à tous les participants -date prévue pour bilan, réajustement	-échéance prévue (pour la mise en œuvre des moyens, la durée des adaptations, les démarches...) -restitution orale à l'enfant par un professionnel -envoi du CR à tous les participants et à l'enseignant référent de secteur (et IEN si nécessaire) -finalisation du GEVASCO 1° demande en équipe
Ensuite ?	-mise en œuvre pédagogique des adaptations décidées -décision des parents d'appliquer les préconisations des professionnels (bilans, suivis...) -suivi de la scolarité par l'équipe pédagogique	-mise en œuvre pédagogique des nouvelles adaptations décidées -décision des parents de saisir la MDPH -envoi du dossier complet par les parents (dont formulaire, certificat médical...) à la MDPH (ou à l'ER) -envoi du GEVASCO 1° demande par le directeur à l'ER (ou à la MDPH) -décision de la MDPH, rédaction du PPS -accord des parents -mise en œuvre des compensations (selon disponibilités place/personnel) -suivi de la scolarité par l'enseignant référent